



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 5 AVRIL 2022

Ouverture de la séance 19h 10

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Claude THOMAS – Romane HUET - Cécile GAUCHER - Eric BREILLACQ -

Représentés : Pascal HUET a donné pouvoir à Romane HUET

Excusés : Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE, Véronique GAROUX, Francis KATCHATOUROFF

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une question. Il s'agit du renouvellement de l'adhésion au Plan Intercommunal de Formation auprès de la CCCVL. Accord à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2022

Vote : unanimité pour

1/ VOTE DES TAUX

Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, loi 2020-1721 de finances 2021, Monsieur le maire expose que suite à la suppression de la taxe d'habitation chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (**soit 16.48 % pour l'Indre-et-Loire**) qui viendra s'ajouter au taux communal.

De ce fait, le taux de la Taxe foncière propriétés bâties sera pour l'année 2021 :

38.68 %, (soit 16.48 taux départemental plus 22.20 % taux communal qui reste identique à l'année précédente = 38.68 %)

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est inchangé, soit 67.37 %

Monsieur le maire rappelle que la commune ne subit aucune perte de recettes malgré les modifications de calcul.

Vote : Acceptation à l'unanimité des membres présents et représentés

2 – REVISION GENERALE DES STATUTS DE LA CCCVL

Monsieur le maire expose que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire a délibéré 8 mars 2022 afin de procéder à la révision générale des statuts qui est fondé sur un projet de territoire commun qui regroupe les quatre principes suivants :

- Viser l'attractivité de son territoire
- promouvoir la proximité entre l'intercommunalité, ses communes membres et ses habitants
- animer et impliquer ses acteurs et assurer une coopération intercommunale renforcée et dynamique.

Après explications, vote : à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 COLIS DE NOEL

Monsieur le maire rappelle que le sujet a été abordé lors du dernier conseil municipal en date du 10 mars 2022 et qu'il convient de valider par une délibération. Il rappelle les critères envisagés pour l'attribution des colis de Noël pour nos personnes âgées.

Il est proposé :

- d'avancer l'âge à 75 ans comme le font la plupart des communes.
- d'offrir les colis uniquement aux habitants ayant leur résidence principale à Candes St Martin.

Après discussion, accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4/ CREATION POSTE AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif ou Rédacteur en raison du départ en retraite de la secrétaire de mairie au 31 décembre 2022.

La déclaration de vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion et publiée sur le site. Un recrutement sera effectué en fonction des candidatures.

Vote : Acceptation à l'unanimité des membres présents et représentés

5/ FLANERIE PIETONNES

Monsieur le maire expose qu'il est envisageable de remettre en œuvre les flâneries piétonnes les dimanches à compter du 10 juillet jusqu'au 21 août 2022. Ce sujet a été abordé lors du dernier conseil municipal en date du 10 mars 2022. Monsieur le Maire expose que la communauté de communes met en place une police municipale intercommunale d'ici le mois de juin ou juillet et dans ce cas, la commune pourra demander l'intervention de la police municipale pour officier à chaque entrée et sortie de la commune de Candes St Martin.

Après discussion : Vote : Acceptation à l'unanimité des membres présents et représentés

6/ ADHESION PLAN INTERCOMMUNAL DE FORMATION 2022-2024

Monsieur le maire informe que la COMMUNE DE Candes Saint Martin a adhéré au plan intercommunal de formation depuis le 5 juin 2014. Il est proposé de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période triennale allant de 2022 à 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire, expose que les travaux de rénovation vont être effectués au panorama par le conseil départemental.
- Madame Cécile GAUCHER demande s'il serait possible d'installer des toilettes sèches au panorama, via une entreprise de location durant la période touristique des mois de juin, juillet et août. Un devis sera demandé aux entreprises compétentes.
- La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire va lancer un guide du territoire et a demandé un représentant de la commune de Candes St Martin. Aurélie DELAPORTE a accepté cette mission.
- Marché paysan une marchande de fleurs et de plantes diverses viendra le 1^{er} samedi du mois à compter du mois de mai.
- Joël RAVENEAU fait part de réunion au SMICTOM où la taxe des ordures ménagères va augmenter d'au moins 14 %.
- Mise en sécurité de la collégiale : une étude a été effectuée par l'architecte. Le conseil départemental a validé la demande de subvention comme prévu à hauteur de 40 %. En revanche la DRAC qui s'était engagé lors de différentes réunions à verser une subvention à hauteur de 60 % a adressé un courrier par lequel les fonds ne sont plus disponibles et qu'il faudrait refaire un dossier pour l'année prochaine sans être sûr que des fonds seront débloqués. L'ADAC suit le dossier avec la DRAC et nous informera de la suite.
- Dématérialisation des dossiers d'Urbanisme. Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout permis de construire, déclaration préalable... sont dématérialisés pour les administrés. Il faut se connecter sur le site service public et suivre les informations.

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à Candes Saint Martin, le 7 avril 2022

Le Maire,

Stéphan PINAUD

